

ADRESSES UTILES

1. Informations générales

- ✓ Points relais conseil : <https://oref.grandest.fr>

2. Livret de recevabilité de la demande (livret 1)

Le livret 1 est à demander à l'ASP (Agence de services et de paiement), au 0810 017 710 (numéro azur/tarifcation au prix d'un appel local)

Site de l'ASP : <https://vae.asp-public.fr/vaeinfo/>

3. Questions de prise en charge

Selon votre situation, vous pouvez notamment vous renseigner auprès de :

- ✓ **OPCO Santé - UNIFAF**

Espace européen de l'entreprise
19, avenue de l'Europe
67300 SCHILTIGHEIM
Tél : 03 90 22 22 30
grand-est@opco-santé.fr

- ✓ **OPCO Cohésion Sociale - UNIFORMATION**

5, rue René Char
21000 DIJON
Tél : 0820 205 206

FINANCEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT

Les actions d'accompagnement VAE peuvent être éligibles au titre du Compte Formation.



Nous pouvons vous guider dans vos démarches, si besoin est.

Coût de l'accompagnement

- ✓ Dispositif de Droit commun (24h maximum) :

CAFERUIS	1800 Euros
----------	------------

Vous avez besoin d'être conseillé ou informé, n'hésitez pas à nous contacter :

- ✓ Graziella PHEULPIN, assistante de formation
g.pheulpin@praxis.alsace
tél : 03 89 33 57 99
- ✓ Isabelle DENNIELOU, responsable pédagogique
i.dennielou@praxis.alsace
tél : 03 89 33 57 90



**ÉCOLE
SUPÉRIEURE
DE PRAXIS
SOCIALE**

Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale (CAFERUIS)

par la

Validation des acquis de l'expérience (VAE)

Ecole Supérieure de Praxis Sociale

Site Schlumberger
4 rue Schlumberger
68200 MULHOUSE
03 89 33 20 00

www.praxis.alsace

TEXTES DE REFERENCE

- ✓ Décret n°2007-577 du 19 avril 2007
- ✓ Arrêté du 08 juin 2004
- ✓ Circulaire n° DGAS/4 n°2004-412 du 02 septembre 2004

Le référentiel professionnel

1. Définition du métier

« (...) Acteurs de la mise en œuvre de l'action sociale et médico-sociale [et] intermédiaires entre direction et équipes, entre plusieurs équipes, entre équipes et partenaires, les encadrants et responsables d'unités d'intervention sociale (...) jouent (...) un rôle clé au sein des établissements, des services ou des dispositifs d'intervention sociale pour la mise en œuvre des réponses aux besoins des usagers. (...) »

2. Le référentiel d'activités : 6 Fonctions

- F1 Pilotage de l'action
- F2 Encadrement d'équipes et de professionnels, gestion des ressources humaines
- F3 Gestion administrative et budgétaire d'une unité
- F4 Communication interne
- F5 Participation au projet de la structure
- F6 Partenariat d'action et travail en réseau

3. Le référentiel de compétences :

6 domaines de compétences

- DC1 Conception et conduite de projets d'unité ou de service dans le cadre du projet institutionnel
- DC2 Expertise technique
- DC3 Management d'équipe
- DC4 Organisation du travail, gestion administrative et budgétaire d'une unité ou d'un service
- DC5 Communication, interface, gestion de partenariats
- DC6 Evaluation, développement de la qualité

La validation des six DC permet l'obtention du CAFERUIS.

CONDITIONS REQUISES POUR ACCEDER A LA VAE POUR LE CAFERUIS

- ✓ justifier d'une activité salariée, non salariée ou bénévole en rapport direct avec le diplôme, d'une durée d'au moins 1 an
- ✓ la période d'activité la plus récente doit avoir été exercée dans les dix ans précédant la demande
- ✓ avoir exercé au moins deux activités relevant d'une des trois premières Fonctions du référentiel d'activités (F1, F2 et F3)

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT A LA VAE

L'accompagnement a pour but d'aider le candidat à la VAE, en vue de la constitution du dossier de présentation des acquis de l'expérience (Livret 2)

- ✓ à s'approprier le référentiel professionnel
- ✓ à comprendre la démarche VAE et ses contraintes d'écriture
- ✓ à décrire et analyser son expérience et à se préparer à l'entretien avec le jury VAE.

Notre école et différents sites sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. En ce qui concerne les autres types de handicap, nous sommes à l'écoute de votre projet et besoins. N'hésitez pas à nous contacter.

Déroulement

L'accompagnement alterne des phases collectives et individuelles sur un calendrier de 12 à 15 mois, se référant aux dates de la session annuelle du certificateur :

4. dépôt du L2 en janvier/février, entretien en mai

Deux modes d'accompagnement coexistent :

- ✓ **le dispositif dit de droit commun (DC)** d'une durée de 24 heures.
Coût : 1800 Euros TCC
- ✓ **l'accompagnement personnalisé** : nous consulter

L'accompagnement à la VAE soutient le candidat dans son projet d'accès à une qualification. Elle peut venir aussi, plus indirectement, stimuler un projet postérieur de formation (professionnelle ou universitaire) et/ou d'évolution professionnelle.